

LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

Défis et perspectives

*Paul HAMMOUD
Antoine MASQUELIN
Tristan THOMAS*

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

ÉTUDES & DOSSIERS | FÉV 18
Économie sociale





COMPRENDRE POUR AGIR

LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES
Défis et perspectives

Paul HAMMOUD
Antoine MASQUELIN
Tristan THOMAS

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. STATUT JURIDIQUE ET ENJEUX	4
1. LES RUP ET LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	4
2. FORCE DE MOBILISATION DES RUP	8
3. LES DÉFIS DES RUP	10
II. PERSPECTIVES D' ACTIONS	12
1. PERSPECTIVES 2014-2020	12
2. UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ, RENOUVELÉ ET RENFORCÉ	13
3. LA NOUVELLE STRATÉGIE DANS CHAQUE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE	15
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22

AVANT-PROPOS

« Vous êtes, chacune de vos terres, des terres européennes dans le monde et, alors que certains pays, parmi nos plus anciens alliés, sont tentés par le repli sur soi, vous ouvrez, vous qui êtes l'Europe dans le monde, grand les fenêtres de l'Europe sur l'Amérique du Sud, les Caraïbes, l'Afrique du Sud, l'Océan Indien et l'Afrique du Nord-Ouest. »¹

C'est par ces mots que M. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, conclut son discours au Forum des Régions ultrapériphériques du 31 mars 2017 à Bruxelles. Si la dénomination de « Région ultrapériphérique » (RUP) n'est pas encore connue du grand public européen, c'est pourtant sous ce statut que sont réunis neuf territoires ultramarins européens majeurs. Ces derniers font partie de l'Union européenne et sont de fait assujetties au droit communautaire puisqu'ils entrent dans le domaine d'action du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de son article 349 qui leur est dédié.

Dans son discours, M. Juncker rappelle le fort attachement de l'UE vis-à-vis de ces territoires éloignés, aux réalités variées et qui confèrent à l'Europe, non seulement une richesse et une diversité culturelle inouïes, mais également un positionnement géostratégique, culturel et économique précieux aux confins de plusieurs continents.

Cette note, après quelques rappels historiques primordiaux ambitionne d'effectuer un état des lieux de la relation existante entre l'UE et les Régions ultrapériphériques avant de se pencher sur les enjeux et perspectives d'action à venir, notamment à travers une intégration plus poussée des RUP au projet européen par un développement social et une compétitivité accrue.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ Discours du Président Juncker au Forum des régions ultrapériphériques, 31-03-17, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-824_fr.htm Consultation le 09-01-18

INTRODUCTION

En 1957 débute la construction européenne avec la signature du Traité de Rome. Le souhait initial est alors de construire une Union dotée d'institutions et de valeurs communes, dans un objectif de prospérité économique et sociale pour tous ses membres et partenaires. Au cours de son évolution, notamment à travers la signature de traités et de l'adhésion de nouveaux États, l'espace communautaire européen a connu des changements politiques, économiques, sociétaux et culturels.

En 2018, les enjeux auxquels fait face l'Union européenne sont multiples : chômage, migrations, inégalités sociales,... Les Régions ultrapériphériques, bien qu'éloignées géographiquement de l'Europe continentale, restent au centre des préoccupations et des actions communautaires. Il apparaît de surcroît que les RUP sont encore plus concernées par ces problématiques que les États d'Europe continentale et sont parmi les plus touchées à propos, notamment, du changement climatique, du développement durable, des réseaux de transports, de l'accessibilité au numérique, ...

Ainsi, quelles réalités et quels enjeux caractérisent les RUP par rapport aux États européens continentaux ? En réponse à cela, quelles sont les perspectives d'action et les mesures prévues par l'Union européenne pour venir en aide à ces régions ? Nous allons voir comment l'UE aide les Régions ultrapériphériques à se développer et quelles sont les initiatives de ces dernières pour favoriser leur intégration à l'UE et, à la fois, promouvoir et défendre leur situation particulière commune, notamment en matière d'emploi et de développement durable. Nous aborderons également le statut juridique particulier des neuf RUP comparé aux autres territoires ultramarins rattachés à des États membres de l'UE mais non considérés comme partie prenante de l'espace communautaire européen – une vingtaine de collectivités sont en effet des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Enfin, nous ferons un tour d'horizon des différentes actions communautaires à l'égard des RUP et mettrons en évidence, sous forme de fiche, quelques données les caractérisant.

I. STATUT JURIDIQUE ET ENJEUX

Les Régions ultrapériphériques (RUP) représentent un ensemble de régions issues de trois États membres de l'Union européenne et situées hors du continent européen². Ces régions sont soumises à la législation communautaire ainsi qu'à tous les droits et obligations attachés à l'adhésion à l'UE.

En 2017, les RUP sont au nombre de neuf :

- Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin, Île de la Réunion, Mayotte – France (6)
- Açores, Madère – Portugal (2)
- Les Îles Canaries – Espagne (1)

En 2012, Saint-Barthélemy (France) quitte les RUP pour devenir un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) et Mayotte (France) accède au statut de RUP en 2014.

Le statut de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) concerne 26 pays et territoires relevant constitutionnellement de quatre des États membres de l'Union européenne : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les PTOM ne font cependant pas partie du territoire de l'UE et ne sont donc pas soumis au droit européen, contrairement aux RUP. Cependant, bien qu'ils ne soient pas membres de l'UE, des dispositions ont été prévues dans les textes européens pour les associer à certaines politiques communes et garantir leur développement économique, social et commercial. Le Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE) leur confère le statut de pays associés, visant à soutenir leur développement économique et social.

Les Régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer sont exposés à des difficultés liées, notamment, à leur éloignement de l'Europe continentale, leur faible superficie et des conditions climatiques défavorables. La plupart de ces régions souffrent aussi de leur caractère insulaire, ce qui les rend dépendantes de biens et services venant de l'extérieur.

1. LES RUP ET LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

En 1985, l'Union européenne lance les Programmes intégrés méditerranéens (PIM) : « *Le point de départ des PIM est constitué par un programme complet, conçu au niveau régional, en fonction de ses problèmes géographiques, de ses ressources humaines, de la taille et des caractéristiques de son agriculture, industrie ou secteur tertiaire. Les autorités régionales élues, ou représentatives de l'État sont consultées et participent pleinement à l'élaboration des projets*³. » En 1984 apparaît le programme opérationnel REGIS (REGions ISolées). Ce programme encourage une intégration plus étroite des régions les plus excentrées de la Communauté. Il est adopté dans le cadre des Initiatives communautaires et apporte une première ébauche de statut en faveur des RUP. L'élargissement de l'UE à l'Espagne et au Portugal fut l'un des éléments déclencheur de ces programmes.

² Lexique de l'Aménagement du Territoire Européen. « Région Ultrapériphérique ». <http://www.ums-riate.fr/lexique/modeleterme.php?id=37>. Consultation le 31-07-2017

³ Commission européenne Press Release Database. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-89-535_fr.htm?locale=en. Consultation le 31-07-2017

⁴ Daniel Justin, Jos Emmanuel, « Les régions ultrapériphériques face à l'union européenne : les difficultés de l'harmonisation dans la différence ». In : Annuaire des collectivités locales. Tome 15, 1995. pp. 23-50.

Suivant le modèle des PIM, l'Union européenne met ensuite en place le Programme d'Options spécifiques à l'Éloignement et l'Insularité (POSEI) qui s'attaque principalement aux problèmes agricoles. Le premier programme fut le Programme d'Options spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer (POSEIDOM) entré en vigueur à compter du 1er juillet 1989 jusqu'au 31 décembre 1992. Ce programme concerne principalement les DOM français. L'objectif de POSEI consiste à prendre en considération les handicaps géographiques et économiques de ces régions⁶. Depuis 1992, ce programme est suivi par :

- POSEICAN (Canaries) : Ce programme met en place des mesures législatives et des engagements financiers prenant en compte le caractère spécifique insulaire et éloigné des Îles Canaries⁷.
- POSEIMA (Madère et Açores) : Les deux îles « bénéficient d'une approche spécifique en vue de leur rattrapage économique et social, qui concilie les nécessaires adaptations dans l'application des politiques communautaires avec les interventions des fonds structurels dans le cadre de la priorité reconnue à ces régions ultrapériphériques⁸ ».

Un statut juridique particulier

Les Régions ultrapériphériques sont des territoires ayant des statuts constitutionnels différents les uns des autres mais tous soumis au droit communautaire européen⁹. « Si l'ensemble de ces régions, pays et territoires présentent des caractéristiques communes sur les plans géographique, économique et démographique (taux de chômage élevé, revenu moyen par habitant inférieur à la moyenne européenne, économies fragiles etc.), ils ne doivent pas pour autant être confondus. Le droit communautaire qui reconnaît leur situation particulière au sein de l'Union européenne consacre, en effet, un statut spécifique et distinct aux RUP et aux PTOM. En conséquence, le régime juridique auquel les RUP obéissent, en pratique, est fondamentalement différent de celui auquel le traité CE soumet les PTOM. Ainsi, seules les RUP sont intégrées à l'UE. Par conséquent, les droits communautaires originaires et dérivés (en l'occurrence les traités CE, Euratom, UE ainsi que les normes communautaires) leur sont pleinement applicables, sauf dérogations liées à leurs handicaps structurels. En revanche, bien qu'ils dépendent d'un État membre de l'Union, les PTOM ne sont pas intégrés à la Communauté européenne et lui sont simplement associés. Par conséquent, le droit communautaire ne leur est pas applicable, à l'exception d'un régime spécifique d'association conçu dès l'origine par le traité de Rome de 1957 et défini dans la quatrième partie du traité¹⁰. »

Dès la signature du traité de Rome et le commencement du projet de communauté européenne, il apparaît nécessaire de reconnaître des dérogations dans le droit européen pour ces régions. Il faut pourtant attendre la signature du traité d'Amsterdam en 1997 pour qu'une base juridique émerge avec la parution de l'Article 299 paragraphe 2. Cet article sera repris dans une version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)¹² :

⁵ Commission européenne. Press Release Database. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-88-747_fr.htm. Consultation le 31-07-2017

⁶ EUR-LEX. « Mesures spécifiques en faveur des régions ultrapériphériques ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:113026> Consultation le 31-07-2017

⁷ Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement (CORDIS), « Canary Islands Programme », http://cordis.europa.eu/news/rcn/431_fr.html Consultation le 17-01-2018

⁸ Commission européenne, Base de données des communiqués de presse, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-94-1182_fr.htm?locale=FR Consultation le 17-01-2018

⁹ Christian Vitalien, « Les régions ultra-périphériques entre assimilation et différenciation », in : Revue française d'administration publique, vol. n°101, no.1, 2002, p.118

¹⁰ Hélène Pongérard-Payet, « L'action communautaire en faveur des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer », in : Droit des collectivités, RJOI Numéro 10, 2010, p.97

¹¹ Commission européenne, « Article 299 paragraphe 2 du Traité CE », <http://ec.europa.eu/dpo-register/download?metald=1466514> Consultation le 02-08-2017

¹² EUR-Lex. « Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - Traité sur l'Union européenne (version consolidée) - Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée) - Protocoles - Annexes -

TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE (VERSION CONSOLIDÉE)

SEPTIÈME PARTIE
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET FINALES

Article 349

(ex-article 299, paragraphe 2, deuxième, troisième et quatrième alinéas, TCE)

Compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, le Conseil, sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes. Lorsque les mesures spécifiques en question sont adoptées par le Conseil conformément à une procédure législative spéciale, il statue également sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen.

Les mesures visées au premier alinéa portent notamment sur les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, les conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d'État, et les conditions d'accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l'Union.

Le Conseil arrête les mesures visées au premier alinéa en tenant compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques sans nuire à l'intégrité et à la cohérence de l'ordre juridique de l'Union, y compris le marché intérieur et les politiques communes.

De même, la déclaration n°36 « relative aux pays et territoires d'outre-mer », annexée au traité d'Amsterdam, rappelle solennellement les buts de l'association d'entraide entre les pays de l'hémisphère Nord et ceux de l'hémisphère Sud. « En d'autres termes, sur le plan politique, l'association était perçue comme un moyen permettant à la Communauté non seulement de renforcer sa présence dans le monde, mais aussi de contribuer à répondre aux revendications des pays pauvres¹³. »

L'article 349 du TFUE énonce également les différentes contraintes auxquelles sont soumises les RUP :

- L'éloignement.
- L'insularité.
- La faible superficie.
- Les reliefs et climats difficiles.
- La dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.

Communications de la Commission européenne en faveur des RUP

En 2004, la Commission européenne publie sa **première communication** en faveur des RUP¹⁴. La Commission estime que si elle désire garantir les mêmes opportunités à toutes ses régions, il s'avère nécessaire de mettre en place des mécanismes pertinents et efficaces. Les différentes stratégies de développement devaient s'inscrire dans une stratégie d'adaptation aux réalités européennes ainsi qu'à

Déclarations annexées à l'acte final de la Conférence intergouvernementale qui a adopté le traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 - Tableaux de correspondance ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12012E/TXT> Consultation le 03-08-2017

¹³ Hélène Pongérard-Payet, *Ibid.*, p.108

¹⁴ Commission européenne. « *Communication de la Commission – Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques* ». http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup/com2004343_fr.pdf Consultation le 01-08-2017

celles des RUP. Les recommandations issues de cette communication s'articulent autour de trois piliers majeurs :

1. L'accessibilité des RUP.
2. Leur compétitivité.
3. La coopération et l'intégration avec l'Union européenne.

En 2009, un **bilan des actions menées dans les RUP sur les dix dernières années** est rendu par la Commission. Ce *Mémoire conjoint des régions ultrapériphériques – Les RUP à l'horizon 2020*¹⁵ a pour but d'établir des stratégies de développement pour la décennie à venir. Il appelle à la création d'un cadre spécifique, sur le plan communautaire, qui intégrerait toutes les mesures favorables au développement économique et social des Régions ultrapériphériques.

En 2012, la Commission européenne publie une **nouvelle communication**¹⁶. La Commission y constate que de nombreux objectifs ont été atteints mais que les économies des RUP restent encore trop fragiles. Afin d'y remédier, elle invite les RUP à restructurer les secteurs traditionnels : tourisme, agriculture et pêche. La prospérité future de ces régions dépendrait de la modernisation de ces secteurs ainsi que de la diversification vers de nouveaux secteurs. Cela créerait des conditions économiques plus stables et réduirait ainsi les disparités avec les autres régions de l'UE. Mais la Commission souligne alors la nécessité d'un plan d'actions en faveur des RUP en tenant compte des situations individuelles et des différents instruments disponibles. En 2013, suivant les recommandations de la Commission, plusieurs Plans stratégiques pour la période 2014-2020 sont adoptés.

Le 24 mai 2013, le rapport Letchimy sur l'article 349 du TFUE¹⁷ est remis au Premier ministre français Jean-Marc Ayrault. Ce rapport questionne la base juridique des RUP au sein de l'Union européenne en revenant sur les différentes étapes de la construction d'un cadre juridique, ainsi que sur les pouvoirs d'action de la Commission et du Conseil. La reconnaissance des spécificités des Régions ultrapériphériques par l'UE est également soulignée. Ce rapport soulève plusieurs points¹⁸ :

- L'importance de la contribution financière de l'Union dans la mise en œuvre de la politique de cohésion économique et sociale, qui pour la période 2007-2013 se chiffre à 3.179 milliards d'euros, en ce qui concerne le FEDER¹⁹ et le FSE²⁰.
- L'inadaptation, voire les incohérences de certaines politiques communautaires appliquées à ces régions, et de manière plus générale, la nécessité d'une application plus réaliste et plus ambitieuse des dispositions de l'article 349 du traité dont l'objet est précisément de prendre en compte les spécificités des RUP.

Les 30 et 31 mars 2017²¹ s'est déroulé le IVème Forum des Régions ultrapériphériques à Bruxelles. Au terme de ce rendez-vous, il est mis en évidence, qu'en plus de ressources naturelles importantes, les Régions ultrapériphériques disposent de potentialités à développer dans le domaine des énergies renouvelables et océaniques. Il a également été souligné que l'internationalisation des entreprises des

¹⁵ Commission européenne. « *Mémoire conjoint des régions ultrapériphériques – Les RUP à l'horizon 2020* ». http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/conferences/rup2010/doc/memo_resume_fr.pdf. Consultation le 01-08-2017

¹⁶ Commission européenne. « *Communication de la Commission - Les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ». http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup2012/rup_com2012287_fr.pdf. Consultation le 01-08-2017

¹⁷ La Documentation Française. « *L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : contribution à l'application du cadre dérogatoire au service d'un projet global de développement des régions ultrapériphériques* » <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000312/index.shtml> Consultation le 03-08-2017

¹⁸ *Idem*

¹⁹ « Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. » http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/fr/funding/erdf/ Consultation le 17-01-2018

²⁰ « Le Fonds Social Européen (FSE) est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi: il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'UE. Pour ce faire, il investit dans le capital humain de l'Europe – les travailleurs, les jeunes et tous les demandeurs d'emploi. » <http://ec.europa.eu/esf/home.jsp?langId=fr> Consultation le 17-01-2018

²¹ Commission européenne. « *Quatrième forum des régions ultrapériphériques* ». http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/conferences/rup2017/ Consultation le 02-08-2017

RUP ainsi qu'un renforcement de la coopération des RUP au sein de leur bassin respectif, notamment avec les pays tiers voisins, devaient constituer des objectifs prioritaires.

Ce forum fut l'occasion pour les présidents des RUP²² de remettre le **nouveau mémorandum des RUP** au président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Passant en revue l'ensemble des politiques d'intérêt pour leurs régions, ce sont plus de 150 propositions opérationnelles qui ont été présentées. Parmi les nombreux axes de travail perfectibles, le Mémorandum des RUP soulignait l'importance du développement de l'accessibilité aux routes maritimes et aériennes qui restent encore trop coûteuses.

C'est en partie en réponse à ces constats que le nouveau « Partenariat privilégié, renouvelé et renforcé » fut dévoilé en octobre 2017, à quelques jours de la 22^{ème} conférence des présidents de Régions ultrapériphériques²³, à propos duquel nous reviendrons en dernière partie. Cette **nouvelle communication à l'égard des RUP** propose des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Les RUP demeurent une préoccupation stratégique pour l'Union européenne, notamment par leur proximité avec de grandes routes maritimes. Néanmoins, comme le révèle le rapport Letchimy, le constat est encore mitigé et les défis encore nombreux. Concernant l'emploi, tout d'abord, « on constate que les marchés du travail se dégradent du fait d'une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'un renforcement du chômage de longue durée ». Le rapport relève également la baisse des investissements qui souffre de la situation conjoncturelle, de la situation des marchés.

2. FORCE DE MOBILISATION DES RUP

À la fin des années 1980, en dépit de l'hétérogénéité des niveaux de vie et de l'approche différentielle des problèmes économiques et politiques, les RUP commencent à se mobiliser pour « sensibiliser la Communauté aux problèmes particuliers des îles et obtenir de celle-ci des mesures appropriées tant sur le plan réglementaire que sur le plan financier²⁴ ». C'est ainsi qu'en 1988, les présidents des RUP se rencontrent pour la première fois à Madère afin de discuter de la manière de faire reconnaître leurs spécificités. Sous l'impulsion du président de la Région autonome de Madère, Alberto Joao Jardim, des discussions ont lieu sur les questions d'intérêts communs. Lors de cette réunion, il est également décidé de mettre en place une Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques, avec pour objectif de définir les enjeux auxquels font face les RUP et de se rassembler pour avoir une position forte à défendre auprès de l'UE.

En 1993, les présidents des RUP adoptent un protocole de coopération afin de trouver des positionnements communs face à l'Union européenne²⁵ :

- Promouvoir et développer des actions interrégionales.
- Adopter des positions communes et obtenir de l'UE des interventions adaptées à leur réalité en vue du développement économique.

²² Les Présidents des RUP sont les présidents de leur région respectivement de la législation de l'État auquel ils répondent. Par exemple, en 2017 : Vasco Cordeiro, Président du Gouvernement régional des Açores - Fernando Clavijo, Président du Gouvernement des Canaries - Ary Chalus, Président du Conseil régional de la Guadeloupe - Miguel Albuquerque, Président du Gouvernement régional de Madère

²³ Commission européenne, « *Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne* », http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/com_rup_partner_annex_fr.pdf Consultation 09-01-18

²⁴ Daniel Justin, Jos Emmanuel, *op.cit.*, p.42

²⁵ « Conférence des régions périphériques maritimes de la Communauté européenne », http://data.bnf.fr/11990534/conference_des_regions_peripheriques_maritimes_de_la_communaute_europeenne/, Consultation le 17-01-2018

- Établir des liens politiques et techniques avec l'Union européenne, les institutions internationales et les pays voisins.
- Coopérer avec les différentes administrations, institutions, entreprises et organismes socio-économiques.

En 1995, en Guadeloupe, se réunissent pour la première fois en Conférence les présidents des RUP. Dans la pratique, un Comité de suivi exécute les orientations de la Conférence chaque année. La présidence de la Conférence est tournante : durant cette période, c'est le Président de la Conférence qui établit le dialogue entre les différentes institutions et partenaires.

En 1999 est signé le premier document identifiant les principes d'actions nécessaires pour une stratégie de développement des RUP : les principes de Cayenne. Lors de la signature du texte, les RUP adoptent trois principes d'action devant orienter la stratégie de l'UE²⁶:

L'égalité des chances.

1. La cohérence des politiques communautaires.
2. Le partenariat et la valorisation des atouts liés à l'ultrapériphérie.

Les RUP entretiennent une relation de travail étroite avec la Commission européenne depuis plus de 20 ans. Elles agissent de manière conjointe pour la défense d'intérêt de leurs régions par le biais de positionnement commun et d'analyses. Afin d'accroître leur visibilité, et sous l'impulsion de Serge Letchimy, Président de la Région Martinique, un Bureau des RUP françaises à Bruxelles a été créé et inauguré le 1^{er} février 2013 en présence du Commissaire en charge de la politique régionale, Johannes Hahn.

2017 : deux évènements majeurs pour les RUP

En 2017 se tiennent deux rendez-vous de grande importance pour la défense des intérêts communs des Régions ultrapériphériques.

Le Forum des RUP : Les 30 et 31 mars 2017 s'est tenu à Bruxelles le IV^{ème} Forum des Régions ultrapériphériques²⁷ dont la thématique était : « *Les régions ultrapériphériques, terres d'Europe dans le monde : vers une stratégie renouvelée* ». Ce fut l'occasion de mettre en avant les atouts des RUP auprès d'acteurs publics et privés locaux. Face aux différents défis susmentionnés auxquels font face les RUP, le Forum s'est organisée autour de quatre thématiques stratégiques :

1. Renforcer la compétitivité et l'emploi dans les Régions ultrapériphériques : l'économie circulaire, verte et bleue, l'énergie.
2. Construire un avenir durable : perspectives pour une meilleure intégration des régions ultrapériphériques dans les marchés régionaux et internationaux.
3. Créer des liens : améliorer l'accessibilité numérique et physique.
4. Le soutien des programmes et fonds européens : bilan et perspectives.

Cette rencontre réunit des délégués des RUP dont des Présidents, des représentants des États membres, des institutions européennes et autres acteurs socio-économiques. Durant cette rencontre, le président de la Conférence des Présidents, Rodolphe Alexandre de Guyane, est revenu sur l'importance des problèmes socio-économiques dans ces régions, soulignant les mouvements sociaux du Printemps

²⁶ Sénat. « Proposition de résolution visant à obtenir en application de l'article 73 quinquies, la prise en compte par l'Union européenne des réalités de la pêche des régions ultrapériphériques françaises », <http://www.senat.fr/rap/11-616/11-6166.html> Consultation le 01-08-2017

²⁷ Regional Policy – InfoRegio. "Fourth Forum of the Outermost Regions". http://ec.europa.eu/regional_policy/en/conferences/rup2017/ Consultation le 08-09-2017

2017 en Guyane. Selon lui, l'enjeu principal est de donner les moyens à ces territoires de parvenir à des économies performantes, dynamiques, génératrices de richesse et créatrices d'emplois en cohésion avec l'ensemble de l'Union européenne. Pour cela, il faut tenir compte de la réalité de chaque RUP. Il pointe également la nécessité de voir les programmes FEADER²⁸ et FEDER mieux articulés, et appelle à la poursuite des programmes POSEI.

La Conférence des présidents des RUP : Le second rendez-vous majeur a eu lieu en octobre 2017 en Guyane. Il s'agit de la 22^{ème} conférence des Présidents des RUP, en présence du président français Emmanuel Macron s'y rendant dans le cadre de sa politique européenne, et de Jean-Claude Juncker. Cette conférence constitue le premier contact entre les élus des RUP et les instances européennes après la communication de la nouvelle stratégie « Partenariat privilégié, renouvelé et renforcé » en faveur des RUP. Les différents présidents des RUP y ont signé une déclaration politique et les mesures en faveur du développement économique des RUP ont été saluées, sur lesquelles nous reviendrons plus en détails dans notre troisième partie.

3. LES DÉFIS DES RUP

La liste suivante passe brièvement en revue, de manière non-exhaustive, les principaux défis auxquels doivent faire face les Régions ultrapériphériques, sachant que leur situation est tout à fait distincte des États d'Europe continentale. La situation particulière des RUP nécessite en outre une adaptation des politiques européennes, en particulier dans les domaines des politiques douanières, commerciales, fiscales, agricoles... Les différentes aides d'État et fonds structurels sont susceptibles d'être adaptés aux différents besoins de ces régions.

- **Agriculture** : Les modèles agricoles sont essentiellement de nature familiale et sur des surfaces réduites. Ce secteur est créateur de richesse et d'emploi, il contribue aussi à la recherche et à l'innovation. Cette activité traditionnelle est importante pour l'identité culturelle régionale, le tourisme et l'aménagement du territoire. Les contraintes liées aux RUP ne permettent pas une transposition du modèle européen mais les pratiques tirées de ce modèle respectueux de l'environnement devrait attirer l'attention de la Commission. Pourtant, la sauvegarde de leur modèle agricole familial, social et durable ne trouve pas d'écho dans les arbitrages européens. Certains secteurs sont en danger, comme la banane qui fait face à des accords commerciaux de l'UE avec l'Amérique latine.
- **Culture** : La valeur économique ainsi que le potentiel de création d'emploi dans ce secteur sont sous-estimés. La première Communication de la Commission européenne (2008) reconnaissait l'importance de la richesse culturelle accumulée sur ces territoires à la frontière de plusieurs mondes. Une stratégie de diplomatie culturelle serait un élément important pour les RUP au vu de leur positionnement stratégique et de vitrine de l'Europe. Le programme EUROPE CREATIVE permet l'innovation et l'expérimentation dans le secteur culturel. Les outils numériques permettent la diffusion de ces créations hors de ces espaces, mais cela demeure insuffisant. L'inclusion des RUP dans l'espace créatif européen passe par la nécessité de développer des échanges et la mise en œuvre de moyens pour sortir de l'isolement. Le numérique peut être une possibilité à envisager pour tenter de relever ce défi. Une plus grande ouverture d'EUROPE CREATIVE permettrait la participation de pays tiers qui sont actuellement non-éligibles.
- **Emploi** : Les RUP doivent s'adresser au Fonds social européen (FSE) pour tout ce qui concerne l'accès aux formations, et à l'emploi au sein de leurs territoires. En 2014, fut lancé le « Réseau

²⁸ Commission européenne – Agriculture et développement rural, *Financement de la politique agricole commune* : « Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance la contribution de l'UE aux programmes de développement rural. » https://ec.europa.eu/agriculture/cap-funding_fr Consultation le 17-01-2018

RUP pour l'emploi²⁹ » qui s'engage à développer des initiatives en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Parmi les axes majeurs de ce réseau, se trouvent l'économie bleue et verte. Quant à l'économie sociale et solidaire, elle est un levier important pour l'inclusion sociale et la promotion de l'innovation et de l'emploi.

- **Éducation** : Une part importante des jeunes des RUP sont sans diplôme et/ou peu qualifiés. Afin de s'attaquer à un taux de chômage très important, il est nécessaire de développer des services de formations répondant au marché de l'emploi et d'introduire des pratiques innovantes. Une opportunité serait le développement du soutien à la mobilité des jeunes, des chômeurs afin de compléter leurs formations. Le développement entre les structures universitaires d'une meilleure synergie dans les domaines de recherche permettrait aussi de rompre l'isolement.
- **Entreprises** : Le développement des entreprises au sein des RUP est problématique suite à plusieurs facteurs dont les coûts liés à l'éloignement, l'étroitesse du marché, le peu d'accès aux matières premières, les difficultés à l'exportation et la difficile gestion des déchets. De plus, elles sont soumises à la concurrence d'entreprises fortes exportant des biens d'origine diverse dans ces territoires. Plusieurs programmes horizontaux européens viennent en aide aux entreprises comme l'instrument PME Horizon 2020 et le programme COSME (tourisme).
- **Environnement** : Les RUP possèdent une grande richesse naturelle, et souvent unique par rapport au continent européen. Ce potentiel terrestre et marin est une richesse importante, mais généralement sous-exploitée. Les RUP souhaitent concilier le développement économique et la sauvegarde d'un patrimoine naturel important. Par exemple les Canaries, les Açores et Madère possèdent des types uniques de forêts subtropicales, ce qui représente des laboratoires uniques pour la recherche scientifique. Cette richesse naturelle représente des opportunités importantes en termes d'emplois et de croissance.
- **Immigration** : Les populations des pays voisins voient dans les RUP plus développées que leurs pays d'origine, une opportunité de migration. Ce sont des portes sur l'Europe qui sont plus proches. Les Canaries, Mayotte et la Guyane connaissent de forts flux migratoires clandestins, or les migrations posent d'importants problèmes au niveau des politiques publiques. Cela attise les tensions sociales ainsi que le sentiment d'insécurité. Ainsi à Mayotte la situation est préoccupante, ce qui accroît les tensions entre communautés.

²⁹ CESE, « Réseau RUP Emploi », <http://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/dumirier---reseau-rup-emploi.pdf> Consulté le 22/09/2017

II. PERSPECTIVES D' ACTIONS

1. PERSPECTIVES 2014-2020

La situation des RUP est alarmante, a-t-il été constaté lors du séminaire du Comité économique et social européen (CESE) des 9 et 10 mars 2016³⁰, intitulé « *L'emploi dans les régions ultrapériphériques (RUP)* », durant lequel il fut pointé le fort taux de chômage des jeunes : 41% en Guyane, 46% à La Réunion, 55% à Mayotte...³¹

Dès 2013, le CESE invite la Commission européenne à élaborer et à publier une analyse approfondie de l'application de l'article 349 du TFUE. Le CESE encourage aussi la révision du programme POSEI qui jusqu'à présent concerne uniquement les cultures traditionnelles comme la banane et le sucre. L'extension proposée irait jusqu'à considérer la présence de produits agricoles comme la vanille, les fruits et légumes ainsi que les produits de pêche, ce qui rejoint les recommandations du Rapport Letchimy³².

Un rapport du Parlement européen de juin 2017³³ va aussi dans ce sens. Le programme POSEI devrait, selon le Parlement, faciliter la diversification agricole de ces territoires, mieux encadrer l'agriculture traditionnelle, promouvoir les labels de qualité et conserver une certaine cohérence des politiques. Le Parlement constate la situation particulière des RUP, notamment concernant l'accès aux programmes européens sur la recherche, l'environnement, l'éducation, la culture, l'énergie, les transports et la communication.

Actuellement, les orientations de la Commission européenne vont dans le sens de ses précédentes communications. Les axes de travaux fixés pour la période 2014-2020 sont les suivants :

- L'amélioration de l'accès au marché unique de l'UE, en particulier pour ce qui concerne les réseaux de transport, la mobilité des citoyens, la dimension maritime et les besoins en matière d'infrastructures.
- Le renforcement de la compétitivité au travers de la modernisation et la diversification économiques, en attachant une importance particulière à l'agriculture, à la recherche et l'innovation, et au tourisme.
- L'amélioration du développement social – création d'emplois, renforcement des compétences et des qualifications, en se concentrant plus spécifiquement sur les jeunes, l'éducation et l'emploi.
- L'intégration de la dimension d'atténuation du changement climatique dans toutes les politiques.
- L'intégration géographique régionale.

Ces différentes actions sont menées à travers des partenariats et adaptées selon les besoins spécifiques des différentes régions.

³⁰ Lien vers l'évènement : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-employment-outermost-regions-presentations>

³¹ CESE, « La mobilité en faveur de l'emploi », <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-employment-outermost-regions-presentations.38796> Consultation le 04-08-2017

³² La Documentation Française. « *L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : contribution à l'application du cadre dérogatoire au service d'un projet global de développement des régions ultrapériphériques* » <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000312/index.shtml> Consultation le 03-08-2017

³³ Parlement européen, « *Report on promoting cohesion and development in the outermost regions of the EU : implementation of Article 349 of the TFEU* », <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2017-0226+0+DOC+XML+V0//EN> Consultation le 08-08-2017

Concernant la période de programmation 2014-2020 des Fonds ESI (Fonds structurels et d'investissements européens), près de 13 milliards d'euros sont alloués aux RUP se répartissant comme ceci³⁴:

- Fonds européen de développement régional – FEDER : 5 milliards d'euros.
- Fonds social européen – FSE : 1.9 milliard d'euros.
- Fonds européen agricole pour le développement durable – FEADER : 1.5 milliard d'euros.
- Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité – POSEI : 4.6 milliards d'euros.
- Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche – FEAMP : 0.3 milliard d'euros.

Depuis plusieurs décennies, les fonds structurels et plus particulièrement la politique de cohésion jouent un rôle important dans le développement des RUP. Dans l'ensemble, les conséquences sont plutôt positives, les Fonds structurels ont aidé à améliorer les conditions de vie, d'investissement et de création d'emplois. L'initiative pour l'emploi des jeunes³⁵ du FSE permet de lutter efficacement contre le chômage des jeunes, Mayotte en est un bon exemple. Quant aux programmes POSEI (financés par le Fonds européen agricole de garantie³⁶), ils accordent une aide très importante pour les RUP, notamment en faveur du secteur agricole.

2. UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ, RENOUVELÉ ET RENFORCÉ

En sus des programmes opérationnels 2014-2020, et notamment au vu des difficultés persistantes, la Commission européenne a adopté plusieurs recommandations concernant les RUP et une stratégie a été repensée à la suite du Forum des Régions ultrapériphériques de mars 2017. La communication de la Commission européenne à l'égard des RUP, publiée en octobre 2017, vient répondre aux 150 propositions du dernier Mémoire. Elle mentionne un partenariat « renforcé, privilégié et renouvelé » présenté aux différents Présidents des RUP lors de la 22^{ème} conférence des Présidents des RUP fin octobre 2017. Face à l'urgence économique qui reste le chantier primordial, il a été acté qu'au-delà des approches économiques traditionnelles envers ces territoires, il fallait tendre vers une vision de transition économique à laquelle les mesures en cours ne palliaient pas suffisamment. La nouvelle stratégie de la Commission propose ainsi comme axes stratégiques primordiaux³⁷ :

1) Une prise en compte en amont des spécificités des RUP

Les spécificités des RUP seront dorénavant davantage prises en compte en amont, au niveau européen. Cette approche sera privilégiée lorsque la Commission négociera des accords internationaux, notamment sur la pêche ou sur le commerce extérieur. Ainsi, la Commission prendra davantage en compte les intérêts des régions quand elle négociera des accords de commerce impliquant des produits importants pour leurs économies (bananes, sucre, vins et spiritueux).

2) Un partenariat entre UE et RUP plus étroit à tous les niveaux

Une plateforme d'établissement de questions communes aux RUP ou États membres a également été établie. Elle pourra réunir les RUP, des acteurs socio-économiques, leurs États membres et les institutions européennes lorsque cela s'imposera. Ce dispositif ne doit toutefois pas faire oublier l'un des

³⁴ Parlement européen, « Régions Ultrapériphérique – Fiche technique », http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.1.7.html Consultation le 10-08-2017

³⁵ L'initiative pour l'emploi des jeunes - <http://www.fse.be/index.php?id=268>

³⁶ Le FEAGA est, avec le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), l'un des deux instruments de financement de la Politique agricole commune (PAC). <https://www.touteleurope.eu/actualite/le-fonds-europeen-agricole-de-garantie-feaga.html>, Consultation le 29-01-18

³⁷ Commission européenne, « Les régions ultrapériphériques et l'UE: un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé », [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-17-3884_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-3884_fr.htm) Consultation le 09-01-18

principes essentiels ressorti de ce nouveau partenariat qui est la responsabilité partagée entre l'Union européenne et les Régions ultrapériphériques. C'est-à-dire que chaque RUP sera en charge d'appliquer la série de mesures énoncées par l'UE. Ainsi, la volonté politique des RUP et des États membres concernés s'avère primordiale.

3) Un accompagnement personnalisé

La Commission va établir des groupes de travail spéciaux ou « task force » avec l'État membre concerné par chaque RUP afin, notamment, d'optimiser l'utilisation des fonds européens et de favoriser l'emploi. Chacune des neuf régions est unique, avec ses propres difficultés et ses atouts. Pour accompagner chacune d'entre elles sur le chemin de la croissance, et sur demande, la Commission établira des groupes de travail spéciaux. La Commission a enfin encouragé chaque RUP à mieux identifier et capitaliser sur leurs atouts en sollicitant des aides à l'investissement dans le cadre du Plan Juncker, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement.

L'UE aidera par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau partenariat, plus amplement les RUP à participer au programme européen de recherche Horizon 2020. Cela contribuera également à mieux informer les populations locales des possibilités de financement européen, d'identifier des partenaires européens et internationaux dans leurs domaines, et à améliorer leurs compétences dans le montage de projets. Dans une optique similaire, le partenariat va s'acquitter d'une large part des frais de transport des jeunes des Régions ultrapériphériques participant aux programmes européens d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Cela s'inscrit dans un objectif de développement des compétences et d'accroissement de l'employabilité des populations ultrapériphériques. Complémentaire à Horizon 2020, le programme COSME, à travers le réseau « *Entreprise Europe Network* »³⁸ crée les conditions possibles pour que les PME puissent innover et entamer des coopérations transfrontalières tant avec des pays de l'UE qu'avec des pays-tiers. Le réseau EEN aide les PME à étendre leurs activités et à innover à l'échelle internationale. De plus, les structures installées dans les RUP peuvent obtenir des informations concernant le marché unique de l'UE, les possibilités de financement et autres services de conseil. Un autre outil du programme COSME est « *l'Erasmus pour les jeunes entrepreneurs* »³⁹ qui permet à de jeunes entrepreneurs des RUP d'être accueillis dans d'autres régions européennes afin de découvrir de nouvelles pratiques.

Plusieurs activités liées au développement de l'économie circulaire sont en route, notamment en France via l'Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie (ADEME). Via son Programme Opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil régional 2014-2020, la France élabore de nouvelles stratégies dont une partie consacrée à l'économie circulaire. Toutefois, on ne note que peu d'initiatives politiques à Madère, aux Açores ou encore aux Canaries. La nouvelle stratégie adoptée ambitionne d'impacter au niveau européen l'ensemble des RUP. En effet, l'UE a décidé de placer la question de l'économie circulaire et du recyclage des déchets comme priorité pour les RUP. Par ailleurs, l'Europe débloquera des fonds supplémentaires dans le cadre du programme environnemental européen LIFE 2018-2020 pour les RUP afin de financer des projets sur le thème des déchets⁴⁰.

Soutenue par le FEDER, les programmes européens INTERREG peuvent soutenir et promouvoir des actions en faveur de la résolution de grands défis communs aux RUP : changement climatique, biodiversité... C'est également un outil en faveur de la mobilité des étudiants et des entrepreneurs. Ces programmes « ont pour objet de mieux inclure les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne

³⁸ Enterprise Europe Network, <http://een.ec.europa.eu/> Consultation le 17-01-2018

³⁹ Erasmus for Young Entrepreneurs, <https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/> Consultation le 17-01-2018

⁴⁰ Commission européenne, Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne, http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/com_rup_partner_annex_fr.pdf Consultation 09-01-18

(RUP) dans leur bassin géographique respectif. Ils atténuent l'effet frontière avec les États voisins, facilitent ainsi l'insertion régionale de ces territoires. »⁴¹

Le nouveau partenariat visera également, toujours dans une optique de développement économique, à inclure davantage les RUP dans les marchés économiques régionaux de leurs voisins géographiques. Enfin, il s'agira de moderniser et spécialiser, en fonction des atouts de chaque RUP, dans les secteurs traditionnels tels que la pêche et l'agriculture. Les programmes POSEI seront, pour ce faire, maintenus dans le domaine de l'agriculture et chaque RUP sera incitée à réfléchir à une stratégie dans les domaines porteurs de croissance tels que l'économie bleue, le tourisme responsable et les énergies renouvelables.

3. LA NOUVELLE STRATÉGIE DANS CHAQUE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE

Dans le cadre du nouveau partenariat, la Commission européenne a dévoilé, RUP par RUP, les nouveaux objectifs et projets à venir. En voici un résumé.

Açores

Portugal⁴² – Océan Atlantique : Superficie : 2.333 km² - Population : 246.772 (2011) – PIB : 14.900€ (2013)⁴³

Cet archipel volcanique de neuf îles se caractérise par un relief montagneux, un littoral accidenté et des paysages verdoyants. La zone maritime s'étend sur un espace de 954 496 km². Les neuf îles de l'archipel se répartissent en trois zones qui couvrent 600 km : Groupe Oriental (Sao Miguel, Santa Maria) – Groupe Central (Terceira, Graciosa, Faial, Sao Jorge, Pico) – Groupe Occidental (Flores, Corvo). Les activités économiques tournent autour de l'élevage, de la pêche, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme. Il est à noter la présence de l'Université des Açores créée en 1976 accueillant 6 000 étudiants et reconnue internationalement⁴⁴.

L'archipel des Açores jouit d'une **biodiversité** assez unique grâce à son emplacement géographique, qui fait aussi de lui une potentielle **place forte de l'observation spatiale**. Célèbre pour son anticyclone qui garantit à l'archipel une végétation très verte, les Açores ont pu développer leur agriculture et produisent aujourd'hui 25% de la production laitière portugaise. L'isolement et l'éclatement géographique de l'archipel représentent toutefois des difficultés majeures qui contribuent au **chômage élevé des jeunes** et à leur **décrochage scolaire**.

L'UE prévoit d'investir €1.45 milliard en faveur de l'archipel sur la période 2014-2020.

Voici quelques résultats escomptés :

- Création directe de **3.000 emplois** via un soutien à **1.045 entreprises**.
- **Augmentation de 15% du trafic maritime** dans l'archipel afin de **favoriser la mobilité** de ses habitants.
- Soutien à 187 jeunes agriculteurs et **aide à la modernisation** de 930 exploitations agricoles.
- Mise en place de programmes de **lutte contre le décrochage scolaire** en faveur de 2.200 bénéficiaires.

Exemple de projet

Projet Rede Valorizar

Le Fonds social européen (FSE) va financer à hauteur de **€10.6 millions** la mise en place **d'une formation destinée aux personnes peu ou pas qualifiées** au chômage afin de les aider à se réinsérer en leur permettant d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour ce faire.

⁴¹ Ministère des Outre-Mer, « Les programmes européens INTERREG », 22 décembre 2017, <http://www.outre-mer.gouv.fr/les-programmes-europeens-interreg> Consultation le 17-01-2018

⁴² SREA – Estatística dos Açores. « Censos 2011 ».

http://estatistica.azores.gov.pt/Conteudos/Relatorios/lista_relatorios.aspx?idc=29&idsc=2849&lang_id=2 Consultation le 03-08-2017

⁴³ AICEP Portugal Global. « Regiões Multifacetadas ».

<http://www.portugalglobal.pt/PT/InvestirPortugal/RegioesMultifacetadas/Paginas/RegioesMultifacetadas.aspx> Consultation le 03-08-2017

⁴⁴ Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf Consultation 04-08-2017

Canaries

Espagne⁴⁵ - Océan Atlantique : Superficie : 7.493 km² - Population : 2.101.924 (2016) – PIB : 19.867€ (2016)⁴⁶

Cet archipel se compose de sept îles principales et de plusieurs îlots. Le relief est dans l'ensemble assez varié, ses activités économiques tournent autour de la culture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme et de la recherche en biomédecine et astronomie.

Les Canaries se distinguent quelque peu des autres RUP en ceci qu'outre leur **attractivité touristique**, elles constituent un **pôle universitaire** et de **recherches** côté, notamment dans les domaines de l'astrophysique, l'océanographie, les énergies renouvelables et les biotechnologies. Leur positionnement géographique, aux confins de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, fait des Îles Canaries un lieu privilégié pour les échanges culturels et économiques. Malgré cela, elles pâtissent également d'un taux de chômage élevé chez les jeunes et leur PIB par habitant est en recul depuis quelques années.

L'UE compte ainsi mettre à disposition **€1.4 milliard** entre 2014 et 2020 pour soutenir les Îles Canaries.

Voici quelques résultats escomptés :

- **Doublement du nombre d'entreprises** coopérant avec des centres de recherches.
- Accès de l'ensemble de la population au **haut débit**.
- Accès de la moitié de la population scolaire à des **services d'apprentissage en ligne**.
- Participation de 32.000 personnes à des modules de **formation** et d'**orientation professionnelle**.
- Soutien à 240 jeunes agriculteurs et **aide à la modernisation** de 792 exploitations agricoles.

Exemple de projet

Mise en place d'un **système d'optique adaptative** pour le *Gran Telescopio Canarias*.

Le Fonds européen de Développement régional finance la mise en place d'un **système optique de pointe** pour le Gran Telescopio Canarias, qui est l'un des télescopes les plus puissants et perfectionnés du monde. Les coûts de l'opération sont estimés à €2.5 millions.

Guadeloupe

France⁴⁷ – Mer des Caraïbes : Superficie : 1 628.4 km² - Population : 400.186 (2014) – PIB : 21.005€ (2016)⁴⁸

L'archipel de la Guadeloupe est composé de cinq groupes d'îles aux reliefs et paysages divers. Le septième parc national français se situe sur ces terres.

Voisine nord de la Martinique, la Guadeloupe fait face aux mêmes types d'enjeux. **Le tourisme et l'agriculture** sont les deux maillons essentiels de son économie. L'île bénéficie toutefois d'une **moindre intégration économique régionale** que sa voisine.

Enfin, outre le **décrochage scolaire** précoce et le **chômage** très élevé, la Guadeloupe doit également composer avec une exposition aux **catastrophes naturelles** très élevée.

L'UE mettra à disposition un total de **€925 millions** entre 2014 et 2020 pour soutenir la Guadeloupe dans ses perspectives de développement.

Voici quelques résultats escomptés :

- Un soutien à 1.400 entreprises dans **l'élaboration de plans d'affaires**.
- Un accès à l'internet à **haut débit** pour 150.000 ménages supplémentaires.
- Un meilleur **traitement des eaux usées**.

⁴⁵ INE Base. « *Cifras oficiales de población resultantes de la revisión del Padrón municipal a 1 de enero* ». <http://www.ine.es/jaxiT3/Datos.htm?t=2852>. Consultation le 03-08-2017

⁴⁶ INE Base. « *España en cifras 2017* ». http://www.ine.es/prodyser/espa_cifras/2017/index.html#30. Consultation le 03-08-2017

⁴⁷ INSEE. « *Comparateur de territoires* ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-971+REG-03>. Consultation le 03-08-2017

⁴⁸ Comptes Économiques Rapides de l'Outre-Mer (CEROM) ; « *Les comptes économiques de Guadeloupe en 2016 – La baisse de l'investissement estompe la croissance* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_guadeloupe.pdf Consultation le 09-01-18

- Une **formation** proposée à 36.000 personnes au chômage.
- Une **réintégration** de 11.000 jeunes en situation de décrochage scolaire.
- Un soutien à 100 jeunes agriculteurs et une aide à la modernisation pour 1.800 exploitations agricoles.

Exemple de projet

Préparation à l'embauche grâce à des programmes alliant formation et expérience.

Le **Fonds Social Européen (FSE)** va investir €600.000 dans la **mise en place de modules de formation afin d'améliorer l'employabilité des jeunes**. Il s'agira de les aider à définir un projet professionnel et de leur offrir des possibilités de stages afin qu'ils acquièrent des compétences professionnelles.

Guyane

France⁴⁹ – Amérique Latine : Superficie : 83.553.9 km² - Population : 252.338 (2014) – PIB : 15.813€ (2016)⁵⁰

Ce territoire se situe sur le continent sud-américain, l'essentiel de sa population se situe sur le littoral tandis que l'intérieur des terres est peu peuplé. La zone des littoraux est principalement composée de savanes tandis que l'intérieur des terres se constitue d'une épaisse forêt vierge. **Ses principaux secteurs économiques sont l'agriculture, la pêche mais aussi un important secteur tertiaire**. Il est à noter la présence du Centre Spatial Guyanais, port spatial de l'Europe.

Seule RUP non insulaire, située sur le continent sud-américain, la Guyane bénéficie de riches **atouts naturels** encore **relativement inexploités**, faute d'infrastructures adéquates. La région abrite le **centre spatial** guyanais et européen qui lui confère une importance primordiale. Les **infrastructures** caduques, inexistantes ou en mauvais état **exposent la région à des crises sanitaires** fréquentes et **enrayent** la mise en place d'un **système éducatif efficace**. Vient enfin s'ajouter à ces difficultés une **immigration clandestine** assez incontrôlée due aux frontières avec le Brésil et le Suriname.

L'UE prévoit un soutien financier de **€600 millions** sur la période 2014-2020.

Voici quelques résultats escomptés :

- Un **soutien financier** aux **nouvelles entreprises**.
- Une **couverture réseau** pour **70%** de la **population** vivant en **zone reculée**.
- **16.300 nouveaux utilisateurs quotidiens des transports publics collectifs**.
- Accès à l'**eau potable** pour **90%** de la **population**.
- Aide à la **recherche d'emploi** pour **9.000 jeunes**.
- Aide à la **modernisation** en faveur de **350 exploitations agricoles**.

Exemple de projet

Modernisation du Campus de Troubiran de l'Université de Guyane.

Le Fonds européen de Développement régional finance à hauteur de **€28 millions** la **modernisation des infrastructures** de l'université pour lui permettre **d'accueillir davantage d'étudiants**. L'université est **spécialisée** dans la **gestion de la biodiversité, l'aménagement du territoire** et la **société guyanaise**.

⁴⁹ *Idem*

⁵⁰ CEROM, « Les comptes économiques de Guyane en 2016 - L'investissement se redresse, la croissance se maintient », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_guyane.pdf Consultation 09-01-2018

La Réunion

France – Océan Indien : Superficie : 2.503.7km² - Population : 839.480 (2014)⁵¹ – PIB : 21.290€ (2014)⁵²

La Réunion présente un relief escarpé et abrite un des volcans les plus actifs au monde. Ses activités économiques se tournent vers l'agriculture, la pêche, le tourisme et la recherche. Elle est aujourd'hui touchée par d'importants problèmes de **chômage** chez les **jeunes**, notamment en raison d'un **décrochage scolaire** très élevé et du **manque d'infrastructures**. L'île veut aujourd'hui miser sur l'**écotourisme**, forte de sa **biodiversité** exceptionnelle, et le **développement du numérique**, susceptible de ménager sa consommation d'énergie tout en offrant des opportunités **d'insertion professionnelle** dans le secteur.

L'UE va consacrer une enveloppe de **€2.1 milliards** sur la période 2014-2020 pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Voici quelques résultats escomptés :

- Une hausse de **+ de 60%** du nombre **d'entreprises connectées** au **très haut débit**.
- Une **amélioration** de l'**efficacité énergétique** dans **9.600 foyers**.
- De l'**eau potable** de **meilleure qualité** pour **75% des habitants**.
- **7.000 étudiants supplémentaires**.
- Une **aide** pour **30.000 personnes** dans leur **recherche d'emploi**.
- Un **soutien à 180 jeunes agriculteurs** et une aide à la **modernisation** de **1.800 exploitations agricoles**.

Exemple de projet

ReNovRisk : un projet intégré et novateur des activités de recherche sur les risques naturels.

Le Fonds européen de Développement régional finance à hauteur de **€3.5 millions** ce projet de recherche visant à évaluer les **répercussions** des **changements climatiques** dans la région du sud-ouest de l'Océan Indien. L'objectif est d'élaborer des **outils innovants de précision** en vue de mieux **appréhender** et de se préparer aux **changements climatiques** à venir et aux **potentielles catastrophes naturelles**.

Madère

Portugal⁵³ – Océan Atlantique : Superficie : 801 km² - Population : 255.000 (estimée en 2016) – PIB : 18.775€ (2015)⁵⁴

Situé entre les Açores et les Canaries, l'archipel partage plusieurs points communs avec ses relatives voisines. Son économie est en effet largement axée sur l'**agriculture** (sucre, fruits tropicaux et vin) et le **tourisme**, en raison d'une **biodiversité très riche**⁵⁵. Comme ses pairs, l'archipel pâtit également d'un fort taux de **chômage** chez les jeunes et d'un **décrochage scolaire** là aussi largement supérieur aux standards européens.

L'UE prévoit une enveloppe de **€595 millions** pour soutenir Madère entre 2014 et 2020.

Voici quelques résultats escomptés :

- La **création** de **1.147 emplois** via le **soutien financier** direct de **450 entreprises**.
- Une **hausse de fréquentation des sites régionaux** de **150.000 visites**.
- Une **augmentation de 12%** de la **part des énergies renouvelables** dans la production totale d'électricité.
- **4.527 bénéficiaires** de **formations destinées à des personnes de groupes défavorisés**.
- Une **aide à la modernisation** en faveur de **1.000 exploitations agricoles**.

Exemple de projet

Centre de simulation clinique à Madère.

Le Fonds européen de Développement régional finance à hauteur de **€1.6 million** la mise en place d'un **centre de simulation clinique** à Funchal. Il sera doté de **simulateurs médicaux perfectionnés** et **innovants** afin de développer de **meilleures pratiques médicales** et d'améliorer la **qualité des soins**, tout en garantissant une **formation d'excellence au personnel médical**.

⁵¹ Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf Consultation le 04-08-2017

⁵² CEROM, « Comptes économiques rapides de La Réunion en 2016 - La croissance s'installe »,

http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom_comptes_economiques_rapides_de_la_reunion_en_2016_aout_2017_.pdf Consultation le 09-01-18

⁵³ DREM, « Indicadores Estatísticos », <https://estatistica.madeira.gov.pt/>. Consultation le 03-08-2017

⁵⁴ Idem

⁵⁵ Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf > Consultation le 04-08-2017

Martinique

France⁵⁶ – Mer des Caraïbes : Superficie : 1.128km² - Population : 383.911 (2014) – PIB : 23.155€ (2016)⁵⁷

La Martinique possède un relief varié et accidenté mais dispose aussi de plusieurs petites îles disposant d'écosystèmes fragiles. **Son économie est en pleine mutation**. À la base centrée sur l'agro-exportation, elle connaît de plus en plus de difficultés face à la concurrence internationale. **De nouveaux secteurs voient le jour comme la biodiversité, les technologies de l'information et même le tourisme qui tente de se moderniser**.

La Martinique bénéficie d'un PIB assez élevé par rapport à ses voisins caribéens. L'île mise sur sa **situation géographique exceptionnelle** et sur sa **biodiversité** qui ont fait d'elle une place forte du **tourisme** dans la région. Fort-de-France compte aussi largement sur son **agriculture** et notamment sur sa production et son exportation de bananes et de rhum.

Toutefois, à l'instar des autres RUP, elle affiche un taux de **chômage chez les jeunes** largement supérieur aux standards européens, notamment en raison d'un **décrochage scolaire** important et d'infrastructures inadaptées. Enfin, l'île fait aussi face à un **vieillessement de sa population**.

L'UE a prévu une enveloppe de **€790 millions** afin de soutenir la Martinique dans ses projets de développement entre 2014 et 2020.

Voici quelques résultats escomptés :

- L'accès au **haut débit** pour 100.000 ménages supplémentaires.
- L'accroissement de la production d'**énergie renouvelable**.
- Le soutien à 2.400 entreprises dans l'élaboration de **plans d'entreprise**.
- La création de nouvelles infrastructures pour **accueillir les personnes âgées démunies**.
- La participation de 54.000 personnes, prioritairement des jeunes, à des **séances de formation ciblées**.
- Le soutien à 133 jeunes agriculteurs et l'aide à la modernisation en faveur de 560 exploitations agricoles.

Exemple de projet

Une nouvelle **plateforme hospitalière** résistante aux séismes de forte intensité.

Le Fonds européen de Développement régional va financer à hauteur de **€34.6 millions une nouvelle plateforme hospitalière conforme aux normes européennes de protection sismique**. Des unités d'assistance d'urgence capables de travailler dans des conditions extrêmes ainsi qu'un hélicoptère pour le transport de patients seront également mis en place.

Mayotte

France – Océan Indien : Superficie : 374km² - Population : 256.500⁵⁸ (2017) – PIB : 7.940 € (2012)⁵⁹

Mayotte se situe dans l'Archipel des Comores (Océan Indien) et est composée de plusieurs îles et îlots couverts d'une importante végétation, les deux plus grandes étant Grande-Terre et Pamandzi (ou Petite Terre) entourées par un lagon de 1.100 km². Ses activités traditionnelles sont l'agriculture et la pêche.

Mayotte est aujourd'hui confrontée à autant de difficultés que de défis. L'île dispose, en effet, de **ressources naturelles rares**, qui constituent un excellent socle pour le **développement du tourisme**. **L'agriculture, la pêche et l'aquaculture** pâtissent encore largement d'un **manque d'infrastructures** et de **développement** mais représentent une excellente base pour aller vers l'installation progressive d'une **économie bleue** à Mayotte. Les cultures vivrières sont en effet

⁵⁶ *Idem*

⁵⁷ CEROM, « *Les comptes économiques de Martinique en 2016 - Recul de l'activité, entraîné par la forte baisse de l'investissement* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_martinique.pdf Consultation le 09-01-18

⁵⁸ Valérie Genay, Sébastien Merceron, 256 500 habitants à Mayotte en 2017 La population augmente plus rapidement qu'avant INSEE, 14-12-17, <https://insee.fr/fr/statistiques/3286558> Consultation le 09-01-18

⁵⁹ Yohan Coder, Christian Monteil, INSEE ; « *PIB de Mayotte en 2012 - Une croissance économique de 7 % en 2012* », 23-11-15, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1302240> Consultation le 09-01-18

prépondérantes et assurent la consommation alimentaire de la cellule familiale. Avec une Zone économique exclusive (ZEE) de 74.000 km² Mayotte dispose d'un important potentiel dans le secteur de la pêche. Deux types de pêche coexistent : une pêche industrielle thonière, parmi les plus modernes, et une pêche artisanale, rudimentaire et en grande partie vivrière. Soucieux de la gestion durable de la ressource halieutique, qui s'amenuise à Mayotte, les pêcheurs mahorais envisagent d'utiliser le Parc marin pour interdire la pêche industrielle dans leurs eaux.

L'île est enfin, elle aussi, touchée par d'importants problèmes de **chômage** et affiche un **PIB inférieur au tiers de la moyenne de l'UE**, révélateur de ses difficultés de développement.

L'UE va consacrer **€284 millions** afin de soutenir Mayotte entre 2014 et 2020.

Voici quelques résultats escomptés :

- **100.000 nouveaux bénéficiaires** d'une meilleure **assistance médicale et sociale**.
- **400 nouvelles entreprises**.
- **30.000 nouvelles personnes raccordées aux stations d'épuration des eaux**.
- Une production de **10 000 mètres cubes d'eau potable supplémentaire par jour**.
- **Une augmentation de 60% de foyers ayant accès au haut débit**.

Exemple de projet

Deux bateaux pour faciliter la mobilité des Mahorais entre les deux îles principales. L'UE, via le Fonds européen de Développement régional, va financer, à hauteur de **€12 millions**, la mise en place de **deux nouveaux bateaux** qui effectueront **la liaison entre les deux îles de Mayotte**. Ces bateaux, plus grands et plus modernes que les précédents, contribueront à assurer une **meilleure continuité territoriale** à Mayotte.

Saint-Martin

France⁶⁰ - Mer des Caraïbes) : Superficie : 87km² - Population : 36 979 (2010) – PIB : 14 700 € (2010)

Saint-Martin est située au nord des Caraïbes, sur l'île de Saint-Martin dont la partie sud est néerlandaise. Seule la partie nord de l'île a le statut de RUP, en tant que département français d'Outre-mer. Bien que le Français y soit la seule langue officielle reconnue, les Saint-Martinois.e.s sont, pour la plupart, anglophones malgré un **décrochage scolaire** important. Saint-Martin misait essentiellement sur **le tourisme de luxe, qui connaissait un essor croissant avant que l'ouragan Irma ne ravage l'île** en endommageant près de 95% de ses bâtiments en septembre 2017.

Outre les fonds supplémentaires, alloués pour la reconstruction, l'UE prévoyait une enveloppe de **€54,4 millions** sur la période 2014-2020 en faveur du développement de Saint-Martin.

Voici quelques résultats escomptés :

- L'amélioration de **la mobilité** pour 3.500 jeunes.
- 3.500 jeunes participants à des programmes de **lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire**.
- **L'accès au haut débit** pour 10.000 ménages supplémentaires.
- Le raccordement de 14.000 ménages à des **réseaux de traitement des eaux usées**.

Exemple de projet

Mise en place d'une **formation à l'encadrement d'activités périscolaires**.

Le **Fonds social européen (FSE)** va financer à hauteur de €66.000 la mise en place d'un module destiné à **la formation d'encadrants aux activités périscolaires**. Ce projet s'inscrit dans un objectif de lutte contre le décrochage scolaire en ceci que les activités périscolaires contribuent aussi à la construction et à l'éducation des plus jeunes.

⁶⁰ CEROM, « Estimation du PIB par habitant de Saint-Martin » http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/note_cerom_pib_saint-martin_-_octobre_2014.pdf Consultation le 09-01-18

CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir au cours de ce travail, les Régions ultrapériphériques sont soumises à la législation communautaire ainsi qu'à tous les droits et obligations attachés aux États membres de l'UE, sauf dans les cas où des mesures spécifiques ou dérogatoires sont prévues. Conformément à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ces mesures spécifiques ont été mises en place pour pallier les contraintes auxquelles doivent faire face ces régions, comme l'éloignement, l'insularité, une faible superficie, des conditions topographiques et climatiques difficiles et une dépendance économique vis-à-vis d'un nombre de produits restreints.

Les Régions ultrapériphériques bénéficient ainsi des subventions de la politique de cohésion par le biais du Fonds européen de Développement régional et du Fonds social européen. Dans cette mesure, la synergie entre l'économie sociale, circulaire et numérique est importante dans le développement futur de ces régions. C'est en effet dans ces domaines que les opportunités de croissance et de développement économique et social sont parmi les plus importantes. Le chômage, notamment chez les jeunes, est l'un des défis majeurs que doivent vaincre les RUP. Pour cela, les différentes organisations de l'économie sociale peuvent jouer un rôle important dans la préservation et la création d'emplois, en s'adaptant aux changements économiques, écologiques et sociétaux propres à ces régions. La pleine réalisation du potentiel des organisations de l'économie sociale réside dans la création de nouvelles formes d'emplois, respectant le droit et le bien-être des travailleurs, et prenant en compte la transition énergétique et l'accessibilité numérique, primordiales à la prospérité des régions et des populations locales.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- « *Newsletter, 11-14 septembre 2017 – Session plénière – Strasbourg* », 2017
- P. ten Brink, M. Kettunen and E. Watkins (2017) Expert Group on Green and Circular Economy in the Outermost Regions: Final Report. For DG Regional and Urban Policy, European Commission
- Daniel Justin, Jos Emmanuel, « *Les régions ultrapériphériques face à l'union européenne : les difficultés de l'harmonisation dans la différence* ». In : Annuaire des collectivités locales. Tome 15, 1995, pp. 23-50
- Hélène Pongérard-Payet, « *L'action communautaire en faveur des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer* », in : Droit des collectivités, RJOI Numéro 10, 2010, p.97
- Christian Vitalien, « *Les régions ultra-périphériques entre assimilation et différenciation* », in : Revue française d'administration publique, vol. n°101, no.1, 2002, pp.115-126

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- EUR-LEX, « Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - Traité sur l'Union européenne (version consolidée) - Protocoles - Annexes - Déclarations annexées à l'acte final de la Conférence intergouvernementale qui a adopté le traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 - Tableaux de correspondance ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12012E/TXT>. Consultation le 03-08-2017
- EUR-LEX, « *Mesures spécifiques en faveur des régions ultrapériphériques* ». <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:l13026>
- CESE, « *Réseau RUP Emploi* », <http://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/dumirier---reseau-rup-emploi.pdf>
- CESE, « *La mobilité en faveur de l'emploi* », <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-employment-outermost-regions-presentations.38796>
- Commission européenne – Agriculture et développement rural, *Financement de la politique agricole commune*, https://ec.europa.eu/agriculture/cap-funding_fr
- Commission européenne. Press Release Database. http://europa.eu/rapid/press-release_IP-88-747_fr.htm
- Commission européenne. *Communication de la Commission – Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques* http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup/com2004343_fr.pdf
- Commission européenne. *Mémoire conjoint des régions ultrapériphériques – Les RUP à l'horizon 2020*, http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/conferences/rup2010/doc/memo_resume_fr.pdf. Consultation le 01-08-2017
- Commission européenne, *Communication de la Commission - Les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/rup2012/rup_com2012287_fr.pdf

- Commission européenne. *Quatrième forum des régions ultrapériphériques*
http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/conferences/rup2017/
Commission européenne, *Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne*,
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/com_rup_partner_annex_fr.pdf
- Commission européenne, « Article 299 paragraphe 2 du Traité CE », <http://ec.europa.eu/dpo-register/download?metaId=1466514>
- Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf
- Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf
- Commission européenne, « Les régions ultrapériphériques et l'UE: un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé », [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-17-3884_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-3884_fr.htm)
- Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf
- Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »,
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf
- Commission européenne. « Les régions ultrapériphériques – Régions d'Europe, d'atouts et d'opportunités »
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/rup2012/brochure_rup_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Mayotte », 24/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_mayotte_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Açores », 17/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_azores_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Canaries », 24/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_canaries_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Guadeloupe », 24/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_guadeloupe_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Guyane », 24/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_guyana_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Madère », 24/10/2017, disponible ici :
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_madeira_fr.pdf

- Communication officielle de la Commission européenne, « *Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Martinique* », 24/10/2017, disponible ici : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_martinique_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « *Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche La Réunion* », 24/10/2017, disponible ici : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_reunion_fr.pdf
- Communication officielle de la Commission européenne, « *Les Régions Ultrapériphériques et l'UE : un partenariat privilégié, renouvelé et renforcé, Fiche Saint-Martin* », 24/10/2017, disponible ici : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/rup_partner_saint_martin_fr.pdf
- INSEE. « *Comparateur de territoires* ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-971+REG-03>.
- Comptes Économiques Rapides de l'Outre-Mer (CEROM) ; « *Les comptes économiques de Guadeloupe en 2016 – La baisse de l'investissement estompe la croissance* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_guadeloupe.pdf
- CEROM, « *Les comptes économiques de Guyane en 2016 - L'investissement se redresse, la croissance se maintient* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_guyane.pdf
- CEROM, « *Les comptes économiques de Martinique en 2016 - Recul de l'activité, entraîné par la forte baisse de l'investissement* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/comptesrapides_2016_martinique.pdf
- CEROM, « *Comptes économiques rapides de La Réunion en 2016 - La croissance s'installe* », http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom_comptes_economiques_rapides_de_la_reunion_en_2016_aout_2017_.pdf
- CEROM, « *Estimation du PIB par habitant de Saint-Martin* » http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/note_cerom_pib_saint-martin_-_octobre_2014.pdf Consultation le 09-01-18
- « *Déclaration finale – XXIème Conférence des Présidents des régions ultrapériphériques de l'Union Européenne* », 2016
- *Discours de J-C Juncker au Forum des Régions ultrapériphériques*, 31/03/2017, Bruxelles, http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-17-824_fr.htm
- La Documentation Française. « *L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : contribution à l'application du cadre dérogatoire au service d'un projet global de développement des régions ultrapériphériques* », <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000312/index.shtml>
- INSEE, Valérie Genay, Sébastien Merceron, « *256 500 habitants à Mayotte en 2017 La population augmente plus rapidement qu'avant* », 14-12-17, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3286558>
- INSEE, Yohan Coder, Christian Monteil, INSEE ; « *PIB de Mayotte en 2012 - Une croissance économique de 7 % en 2012* », 23-11-15, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1302240>
- Ministère des Outre-Mer, « *Les programmes européens INTERREG* », 22 décembre 2017, <http://www.outre-mer.gouv.fr/les-programmes-europeens-interreg>
- Parlement européen, « *Report on promoting cohesion and development in the outermost regions of the EU : implementation of Article 349 of the TFEU* », <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2017-0226+0+DOC+XML+V0//EN>
- Parlement européen, « *Régions Ultrapériphérique – Fiche technique* », http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuld=FTU_5.1.7.html

- Regional Policy – InfoRegio. « *Fourth Forum of the Outermost Regions* », http://ec.europa.eu/regional_policy/en/conferences/rup2017/
- Sénat (France), « *Proposition de résolution visant à obtenir en application de l'article 73 quinquies, la prise en compte par l'Union européenne des réalités de la pêche des régions ultrapériphériques françaises* », <http://www.senat.fr/rap/11-616/111-6166.html>
- Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement (CORDIS), « *Canary Islands Programme* », http://cordis.europa.eu/news/rcn/431_fr.html

SOURCES WEB

- AICEP Portugal Global. « *Regiões Multifacetadas* », <http://www.portugalglobal.pt/PT/InvestirPortugal/RegioesMultifacetadas/Paginas/RegioesMultifacetadas.aspx>
 - Bibliothèque Nationale de France, « *Conférence des régions périphériques maritimes de la Communauté européenne* », http://data.bnf.fr/11990534/conference_des_regions_peripheriques_maritimes_de_la_communaute_europeenne/
 - Conférence des Régions Périphériques Maritimes, « *Qui sommes-nous* », <http://cpmr.org/fr/qui-sommes-nous/>
 - DREM, « *Indicadores Estatísticos* », <https://estatistica.madeira.gov.pt/>
 - Enterprise Europe Network, <http://een.ec.europa.eu/>
 - Erasmus for Young Entrepreneurs, <https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>
 - INE Base. « *Cifras oficiales de población resultantes de la revisión del Padrón municipal a 1 de enero* », <http://www.ine.es/jaxiT3/Datos.htm?t=2852>
 - INE Base. « *Espana en cifras 2017* », http://www.ine.es/prodyser/espa_cifras/2017/index.html#30
 - Initiative Saint Martin Active, www.initiative-saint-martin.fr
 - Lexique de l'Aménagement du Territoire Européen. « *Région Ultrapériphérique* ». <http://www.ums-riate.fr/lexique/modeleterme.php?id=37>
 - SREA – Estatística dos Açores. « *Censos 2011* ». http://estatistica.azores.gov.pt/Conteudos/Relatorios/lista_relatorios.aspx?idc=29&idsc=2849&lang_id=2
- Touteurope.eu, en collaboration avec la direction générale des outre-mer, « *Les pays et territoires d'outre-mer* », <https://www.touteurope.eu/actualite/les-pays-et-territoires-d-outre-mer.html>

Cette publication existe au format électronique et peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

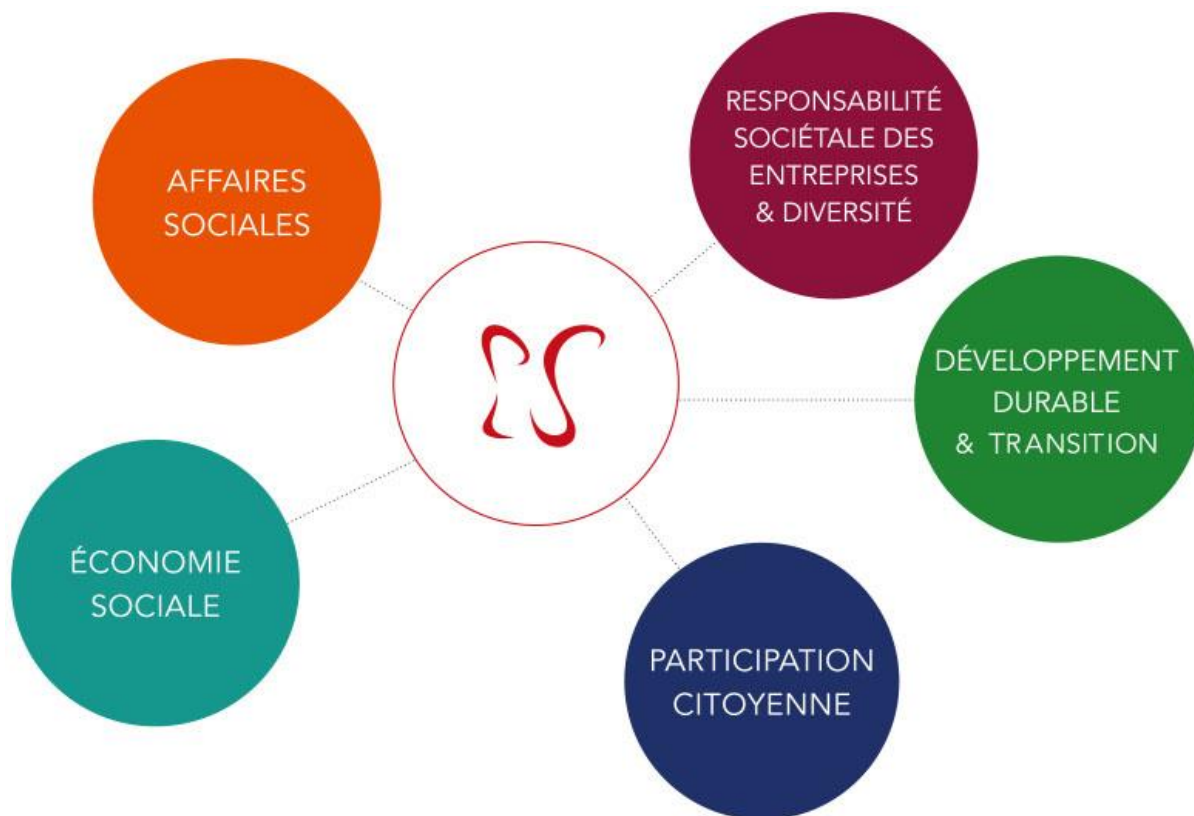
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'aide alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Décembre 2017.
- *Intégration et participation politique en Europe*, Jonathan Bannenberg, Décembre 2017.
- *Économie sociale et solidaire en Europe du Sud-Est : perspectives de développement et actions publiques*, Tristan Thomas, Décembre 2017.
- *Financement et promotion des éco-innovations en Europe et en France*, Mathilde Mosse, Novembre 2017.
- *Jeunesse et formation inclusive : politiques et financements européens*, Florent Losson, Novembre 2017.
- *Le gaspillage alimentaire en Europe*, Louise Rouquette, Novembre 2017.
- *Les éco-innovations en Europe*, Mathilde Mosse, octobre 2017
- *Décrochage scolaire : 3 Notes d'analyse*. Marie Schuller, octobre 2017
- *Quelles politiques économiques contre le réchauffement climatique en Europe ?* Tristan Thomas, octobre 2017
- *L'agriculture urbaine en Europe*. Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse*. Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité*. Marie Schuller, septembre 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage*. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises*. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative*. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Si la dénomination de « Région ultrapériphérique » (RUP) n'est pas encore connue du grand public, c'est pourtant sous ce statut que sont réunis neuf territoires ultramarins européens majeurs. Compte tenu de leur manque de notoriété et face aux défis auxquels font face les RUP, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se penche dans cette étude sur les réalités et enjeux les caractérisant par rapport à l'Europe continentale.

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin, Île de la Réunion, Mayotte, les Açores, Madère, les Îles Canaries, neuf RUP situées aux confins de plusieurs continents qui attestent d'une diversité culturelle et d'un positionnement géostratégique et économique représentant un atout incroyable pour le développement social, culturel et économique de l'Union européenne. Malgré d'indéniables qualités et une situation tout à fait distincte des états d'Europe continentale, les RUP doivent également faire face à de colossaux défis : éducation, emploi, environnement, immigration.

Avec cette nouvelle Étude & Dossier, PLS propose un état des lieux des relations RUP-Union européenne et revient sur les perspectives d'actions et d'amélioration en matière d'intégration à l'UE pour la période 2014-2020.

Une occasion supplémentaire pour PLS de souligner le rôle essentiel que peuvent jouer les organisations d'économie sociale dans la préservation et la création d'emplois, en s'adaptant aux changements économiques, écologiques et sociaux spécifiques à ces régions.

Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu



Avec le soutien de

